

## Un autodiagnostic des ressources humaines pour les TPE

*Un outil indispensable pour évaluer les besoins d'accompagnement en période de crise sanitaire.*



Les services des ressources humaines sont en première ligne pour gérer les conséquences de la crise sanitaire. Mise en conformité avec de nouvelles règles sanitaires, réorganisation du travail, adaptation des emplois et des compétences à la crise et aux stratégies de relance de l'activité : autant de sujets complexes à gérer, surtout dans les petites structures.

Pour aider les TPE, la **Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat (CPRIA)** leur propose de réaliser un auto diagnostic de leur gestion des ressources humaines

### L'OBJECTIF ?

Identifier en un clin d'œil les forces et les axes d'amélioration de la gestion des Ressources Humaines de l'entreprise.

### EN PRATIQUE

Au travers d'un questionnaire RAPIDE et GRATUIT et répondant aux besoins des très petites entreprises, l'entreprise est amenée à s'interroger sur sa situation autour de 6 thèmes :

- Recrutement
- Accueil / Intégration
- Compétences et évolutions professionnelles
- Conditions de travail
- Gestion administrative
- Management

Avec le soutien de



En bout de course, l'entreprise obtient gratuitement son positionnement RH, qui s'avérera être un excellent allié pour améliorer sa gestion des Ressources Humaines. Les résultats permettent de visualiser les points forts et points d'améliorations, accompagnés de premiers conseils.

Si l'entreprise souhaite être accompagnée, elle pourra être recontactée pour que puisse lui être présenté les dispositifs accessibles et les outils pour lui permettre d'avancer.

L'outil est accessible depuis le 1<sup>er</sup> aout sur le site de la CPRIA Bretagne : [www.cpria-bretagne.fr](http://www.cpria-bretagne.fr)

L'autodiagnostic servira également d'outils d'analyse des besoins des entreprises en matière de RH et alimentera les réflexions pour la création de nouveaux outils

---

## À propos de la CPRIA Bretagne

L'U2P et les organisations syndicales de salariés (CFE-CGC, CFDT, CFTC, CGT, FO) ont mis en place un dispositif innovant: les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat (CPRIA).

L'objectif est que les employeurs et les salariés puissent disposer, au niveau territorial, d'une instance dédiée de dialogue et d'échanges pour les entreprises de moins de 11 salariés.

### Contact presse : Marina BARBIER, secrétariat technique

Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat en Bretagne – U2P Bretagne

40 rue du Bignon, Immeuble delta 4 – 35510 Cesson-Sévigné

Tél : 02 99 77 24 06 – Fax : 02 99 22 88 73 – Mail : [contact@cpria-bretagne.fr](mailto:contact@cpria-bretagne.fr)

[www.cpria-bretagne.fr](http://www.cpria-bretagne.fr)

Avec le soutien de

